



## Déclaration liminaire CSA du 09/05/2023

**SPIP65**

Ce deuxième CSA se tient dans un contexte social explosif. Le gouvernement a beau vouloir tourner la page de la réforme des retraites et tenter de détourner l'attention en faisant des buzz médiatiques et en avançant des projets de réformes toujours plus antisociaux (RSA, loi sur l'immigration...), la colère est profonde face à la gestion méprisante et injuste du pays, il ne faudrait pas que cet autoritarisme devienne un moyen de gestion de l'administration et d'organisation de service.

En ce qui concerne plus spécifiquement les SPIP, la CGT SPIP 65 a pris connaissance du bilan du CPCA sur le département, on constate que le CPCA consiste essentiellement en stage de prévention des violences intra familiale, alors que le dispositif était présenté comme une prise en charge globale de la personne, par ailleurs le bilan laisse un sentiment de grande confusion entre prise en charge au titre du CPCA et accueil des personnes condamnées à effectuer un stage de prévention des violences intra familiale.

La CGT SPIP 65 note que l'association perçoit des subventions pour la mise en place du CPCA et facture par ailleurs la prestation aux personnes orientées par la justice, parallèlement le budget du SPIP 65 a été réduit. La CGT SPIP 65 voit là le message d'une volonté de privatisation des missions du SPIP alors que, de fait, la prise en charge des personnes placées sous mains de justice relève d'une mission de service public, encore faut-il donner à ces services les moyens de remplir leurs missions.

Sur ce sujet des moyens, outre la réduction du budget, la CGT SPIP 65 déplore qu'aucun poste de CPIP n'ait été ouvert sur le SPIP 65 cette année, alors même que les organigrammes de référence (déjà sous évalués) constatent qu'il manque deux CPIP sur l'antenne de Tarbes.

Sachant que deux départs à la retraite sont prévisibles dans les 12 mois à venir, cela signifie que le SPIP va rapidement être à moins 4 CPIP.

Ne sont toujours pas pourvus non plus le poste d'assistant de service social, le poste de psychologue, le poste de personnel administratif (toujours selon les organigrammes de référence)

La question se pose donc de savoir quelle organisation de service dégradée va être proposée ? selon quelles hiérarchisations des priorités ? et selon quelles priorités d'ailleurs ?

Par exemple, concrètement, qu'advient-il du pôle enquête ?

La CGT SPIP 65 vous informe que les personnels du SPIP 65 sont épuisés et dépités de l'enchaînement de réunions et/ou de groupes de travail dans lesquels leurs paroles et leurs propositions ne sont jamais prises en compte

la CGT SPIP 65 compte sur ce CSA pour porter cette parole

Tarbes le 09/05/2023